

Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec**CRITÈRES DE SÉLECTION DES COMPAGNONS P2****POUR L'OPÉRATRICE OU L'OPÉRATEUR DE STATION AVEC CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE SANS TRAITEMENT (P2)**

Le compagnon d'apprentissage et d'évaluation doit :

- Avoir un diplôme (DEP, DEC), un certificat ou une attestation en assainissement ou traitement des eaux de consommation reconnu par le MDDEP au sens de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.
- **et** trois années d'expérience pertinente et récente en opération de station en eau potable.

OU

- Avoir un certificat de qualification professionnelle P2, P3a, P3b, P4a, P4b, P5a, P5b ou P5c émis par Emploi-Québec.
- **et** trois années d'expérience pertinente et récente dans l'opération de station avec captage d'eau souterraine avec ou sans traitement.

ET

Le compagnon d'apprentissage et d'évaluation doit :

Démontrer des capacités de communication (savoir créer une relation de confiance, savoir, écouter, questionner et donner un suivi (feed-back personnalisé).
Faire preuve d'une bonne capacité d'analyse, d'intégrité et être reconnu pour son expertise.

ET

- Suivre la formation prescrite par Emploi-Québec sur le Programme de qualification des opérateurs en eau potable.